

COMPTE RENDU DE LA REUNION ORDINAIRE **DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 12 février 2015**

Présents : VUILLAUME Christian, MAIGROT Alain, MUTIAUX Jean-Jacques, MACLE Laurent, HEINIS Isabelle, NICOD Patrick, SURET Jean-Louis, BONNET Michel, LACROIX René, RIZZI Gabrielle

Excusés : GUYOT Philippe

Absents :

Date de convocation : 3 février 2015

Secrétaire de séance : MAIGROT Alain

1. Validation des restes à réaliser

Afin de pouvoir engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget qui aura lieu fin mars, le conseil municipal valide la proposition de reste à réaliser présentée par monsieur le Maire.

2. Orientations budgétaires pour 2015

Le maire présente les orientations budgétaires pour 2015 et les années à venir.

Le réseau d'eau : après la rénovation du réseau de distribution et la quasi suppression des conduites en plomb, il est nécessaire de concentrer les efforts sur le volet « captage et traitement ». Il s'agit maintenant de rénover toute la tuyauterie du château d'eau et ensuite d'envisager un véritable système de traitement répondant aux nouvelles contraintes de l'Agence de l'eau. Ce sera là un investissement très très important avec un système de filtration performant. Certes il serait préférable d'envisager une coopération avec nos voisins de Menétru au niveau du captage. Un premier contact avec le maire a été pris qui révèle que la perte dans le réseau est très importante ce qui pourrait limiter cette mutualisation.

La voirie qui relève désormais des compétences de la communauté de communes doit demeurer une préoccupation permanente et nous devons rester vigilants pour étaler cet investissement. La commune se doit sur ses fonds propres de financer tous les travaux connexes induits par les travaux : caniveaux, bouches à clé, aménagements divers...

L'entretien des bâtiments pourrait apparaître comme une autre priorité. En effet les toits de l'école et de la mairie pourtant âgés d'une soixantaine d'années montrent des points de faiblesse. Le responsable des bâtiments a donc fait diagnostiquer ces deux toitures qui seront à programmer dans les années qui viennent. Ces deux chantiers représenteraient une enveloppe de 85 000€ ; une priorité devra être établie.

Les logements communaux : il faudra inscrire dans les prochains budgets les volets de l'école, les fenêtres de la cure, et différents petits aménagements ou rénovations.

La création de W.C. publics dans le bas du village a déjà été évoquée. Après une première approche avec un système très sophistiqué, le conseil a revu le projet à la baisse. Cette installation vers la cour de l'école devrait voir le jour dans l'année à venir.

Le projet de construction de hangar pour la commune et quelques habitants présenté par le cabinet Reichardt semble représenter un coût plus conséquent que prévu. Il faudra à terme prévoir de trouver une solution pour abriter le matériel de la commune. En effet le petit local communal ne peut suffire à contenir le matériel nécessaire à nos besoins. Pour l'instant nous occupons une partie non négligeable du hangar des Amis de Château-Chalon ! Ce projet n'apparaît comme prioritaire pour le conseil. En effet, vu le montant prévisionnel des travaux, le conseil souhaite étudier la possibilité d'agrandir le hangar des Amis de Château-Chalon dans lequel la commune pourrait stocker son matériel.

L'alambic municipal mérite aussi d'être au moins toiletté et pourrait aussi devenir un autre lieu à regarder dans la promenade conseillée au sein du bourg. Un projet de mise en valeur de cet élément du patrimoine de notre village serait bienvenu.

L'entretien des terrasses qui représentent un des éléments emblématiques de notre site demeure une préoccupation. Si la plupart des propriétaires privés entretiennent leurs terrasses, la partie la plus pentue est très difficile à travailler. Les emplois verts qui fauchent ces lieux travaillent à la limite des règles de sécurité. Il serait envisageable de végétaliser ce site pour réduire et conserver ainsi toute l'année un aspect plus correct à cet éléments paysager.

L'école d'autrefois connaît un véritable succès durant les deux mois d'été mais demeure fermée au public le reste de la saison. Il serait possible de passer une convention avec la Maison de la Haute Seille pour permettre une ouverture plus large de cet écomusée. Il faudra aussi regarder comment l'aménagement de la cour peut s'envisager.

La vigne conservatoire qui entre dans sa phase de maturation fait désormais partie de éléments patrimoniaux et il serait bienvenu de valoriser ce volet muséographique de la viticulture : identification des cépages entre autre et explications de ce conservatoire.

La visite du village mérite aussi d'être encouragée et confortée. Il serait judicieux d'actualiser la signalétique et de renouveler le panneau qui se trouve à la sortie du parking pour inviter à plus de visites des lieux le long du parcours conseillé.

La valorisation du village avec la création d'une commission fleurissement et décoration. Elle aura aussi en charge les petits aménagements belvédères, parking, etc.

Les actions dans le domaine de la conservation, la restauration et la valorisation de nos patrimoines devraient se poursuivre : tableaux statues...

La transformation de la ZPPAUP en AVAP

Enfin ces orientations budgétaires ne peuvent pas l'économie de l'animation culturelle de notre petite cité et il sera important de prendre en compte toutes les opportunités qui se présenteront.

3. Urbanisme : point sur les dossiers

- Dossier Thevenin : le délai de recours de deux mois contre le courrier de la commune refusant le recours de l'AMP Petit Castel contre l'arrêté refusant le permis de construire est écoulé. A ce jour l'AMP Petit Castel n'a formulé aucune observation. Toutefois, les propriétaires ont rencontré M. Reichardt afin de voir s'il était possible d'aménager la construction actuelle pour se mettre en conformité avec la réglementation. M. Reichardt a clairement expliqué que cela n'était pas envisageable et a proposé un nouveau projet à l'AMP Castel. Ce pré projet permet d'augmenter la capacité d'accueil du restaurant tout en respectant le site. À l'heure actuelle le pré projet semble avoir été validé par les propriétaires. Le conseil admet que ce projet paraît convenable mais donnera son avis définitif uniquement lorsque le permis de construire sera déposé.

- Dossier Cartier : un nouvel essai de crépis a été réalisé. Il correspondrait un peu mieux à la proposition qui avait été faite notamment par M. Reichardt lors d'une rencontre sur site. Cette nouvelle teinte est plus discrète. La construction s'intégrera mieux dans le paysage. Toutefois la réglementation actuelle ne permet pas à la commune d'imposer ce choix à l'indivision.

4. Adhésion au groupement de commande pour la vérification des installations

La communauté de communes propose de mettre en place un groupement de commandes pour la vérification des installations électriques, de chauffage, de foudre... Le conseil accepte d'adhérer à ce groupement.

5. Projet zéro pesticide

À compter du 31 décembre 2015, les communes ne pourront plus utiliser de pesticides et notamment désherbants. La communauté de communes propose de monter un groupement pour réaliser une étude des pratiques des communes, un plan de gestion c'est-à-dire des propositions pour remplacer l'utilisation des pesticides. Ce groupement permettrait également aux communes l'organisation de réunions d'information auprès des habitants. L'étude et le plan de gestion seraient financés à 100% par l'agence de l'eau et la communauté de communes.

Le conseil valide à l'unanimité l'adhésion de la commune à ce groupement.

6. Mise à disposition du broyeur de CCCHS

Fin 2014 la communauté de communes a fait l'acquisition d'un broyeur. Elle se propose de le mettre à disposition des communes. Le coût de cette mise à disposition est de 50€ la journée. Le conseil autorise le maire à signer la convention de mise à disposition du broyeur.

7. Prolongement du contrat aidé

Le contrat de Michel Berger se termine le 19 mars prochain. Le maire propose de le renouveler pour un an à raison de 24 heures hebdomadaire. Le conseil valide cette proposition mais précise qu'il faudra répartir les horaires de Michel afin que la commune dispose d'un employé communal tous les jours. Michel sera donc présent les lundis, mardis, jeudis toute la journée. Ces horaires pourront être aménagés en cas de nécessité.

8. Frais de déplacement des employés communaux

Les employés communaux utilisant leur propre véhicule pour leur déplacement professionnel et notamment pour se rendre aux formations ou à la trésorerie, le maire propose de leur rembourser leur frais de déplacement. Ce remboursement se fera sur la base d'un état récapitulatif et uniquement pour des déplacements effectués sur demande de la collectivité.

9. Bâtiments communaux : point sur les travaux

Les travaux de rénovation de l'appartement sous la mairie se terminent. Il faudrait maintenant faire passer une entreprise pour nettoyer les sols et faire réviser la chaudière afin de pouvoir relouer l'appartement. Le maire remercie les employés communaux qui ont fait un travail remarquable.

10. Voirie : déclassement de la voirie départementale

Début décembre le conseil général a transmis aux communes un projet de déclassement de certaines voies départementales. Seroit notamment concernée la route reliant le virage du Latet à la commune de Menétru le Vignoble. La communauté de communes a rédigé un courrier au président du conseil général pour lui indiquer le mécontentement des maires des communes du territoire à la vue de ce projet.

11. Compte rendu de la réunion de l'association foncière

Cette année la majorité des travaux se situeront dans les vignes. L'association dispose d'environ 25 000€ pour réaliser ces travaux.

Le maire soulève la question du déneigement des chemins de l'AF. En effet, actuellement la commune fait déneiger un chemin qui appartient à l'AF. Les modalités de remboursement seront rediscutées entre la commune et le bureau de l'association.

12. Compte rendu de la réunion de l'ASA

Cette année l'association va essayer de faire enregistrer par le service du cadastre les nouvelles limites des parcelles suite à la restauration des murs.

13. Végétalisation des terrasses communales

Afin de limiter l'entretien des terrasses et notamment dans les lieux peu accessibles par les employés communaux, le conseil décide de planter des végétaux. De plus, Antoine Granvaux et Claude Daumard se chargeront de la construction de l'escalier en pierre situé vers la vigne conservatoire.

14. SIARD : convention de mandat pour les travaux

En vue des travaux d'amélioration du fonctionnement des réseaux d'assainissement par temps de pluie, la commune délègue le SIARD pour la maîtrise d'ouvrage des travaux et autorise le maire à signer la convention de mandat avec le SIARD. Ces travaux seront financés par des subventions et un emprunt contracté sur 25 ans par le SIARD. En conséquence, les tarifs du SIARD augmenteront pour atteindre 1.17€ / m³ et 35€ annuel l'abonnement.

15. SIDEC : adhésion au service eau

Cette adhésion d'un montant de 150€ annuel permet de bénéficier de prix pour le nettoyage des réservoirs, pour les travaux de détection de fuites. Le conseil décide à l'unanimité d'adhérer à ce service.

16. PCCC : cotisation 2015

Le conseil valide l'adhésion aux associations suivantes : Plus Beaux Villages de France, CAUE, fondation du patrimoine, AMJ et Petites Cités Comtoises de Caractère. Le maire s'abstient concernant l'adhésion PCCC. De plus, un courrier sera envoyé aux PCCC pour demander l'aide de leur architecte pour la transformation de la ZPPAUP en AVAP.

17. Animation de l'École d'Autrefois

L'association gestionnaire de la Maison de la Haute Seille propose d'organiser les animations de l'École d'Autrefois d'avril à octobre chaque année. Les modalités d'organisation seraient précisées par une convention. Notamment la priorité serait donnée aux écoles qui souhaitent venir faire des visites.

Monsieur Nicod rappelle que le 21 mars prochain aura lieu la dictée franco québécoise à l'École d'Autrefois.

18. Création d'une commission fleurissement et aménagement du village

Une commission fleurissement et aménagement du village est créée. Elle aura en charge de présenter un budget pour le fleurissement, les illuminations de Noël, l'aménagement du village... Cette commission sera ouverte à des personnes extérieures au conseil.

19. Livret d'accueil

Le maire présente la proposition de livret d'accueil. Chaque conseiller le souhaitant peut en prendre connaissance et transmettre ses observations en mairie. Ce livret serait transmis à tous les habitants.

Questions diverses :

- Salage des rues et déneigement : Le récent épisode neigeux de ce début février n'a pas été sans révéler de nouvelles difficultés dans les opérations de déneigement de notre village. A nouveau, des conseillers ont constaté des voitures stationnées dans plusieurs rues, lesquelles rendent très difficiles cette opération. Aussi il a été demandé au prestataire actuel de ne plus déneiger les rues qui nécessiteraient des manœuvres avec la lame de déneigement si un seul véhicule était stationné dans la rue. Les rues concernées lors ce dernier épisode neigeux sont les suivantes : Rue des Chèvres, de la Bargine, de l'Eglise, des Carabins, de la Forge. En effet tout accrochage renvoie à la responsabilité du conducteur de l'engin.

Le conseil rappelle que le stationnement sur le domaine public relève d'une tolérance qui peut être remise en cause par la commune.

Toujours concernant cette question il est rappelé que la neige qui tombe des toits relève de la responsabilité de l'occupant de la maison.

Le semoir de la commune sera installé derrière le second tracteur de M. Daumard ou derrière celui de la commune afin de faciliter les opérations de salage.

De plus, un panneau route non déneigé sera posé à chaque extrémité du chemin de la Cude pour éviter que des véhicules restent bloqués lors de forts épisodes neigeux.

- Restauration de la margelle du puits : Andy Lebée a réalisé un devis s'élevant à 1050€ HT. M. Lacroix a rencontré M. Joël Lambert qui propose une autre solution. Il propose notamment de ne remettre que trois pierres et de ne pas en mettre contre le mur de l'école. La grille actuelle n'étant plus adaptée aux dimensions de la margelle, il propose de garder cette grille pour l'exposer avec la quatrième pierre sous le préau de l'école. Mais le conseil préférerait refaire la grille si cela est possible pour fermer le puits.

- Prix remis au livre le Château-Chalon : le livre le Château-Chalon a reçu le prix OIV en Monographies et études spécialisées. L'association remercie la commune pour la subvention versée.

- Renouvellement du droit de chasse : le maire informe les conseillers que le bail du droit de chasse prend fin au 31 juillet cette année. Il faudra donc réfléchir aux modalités de renouvellement si toutefois un renouvellement était envisagé. M. Salvadori demande la parole. M. le Maire suspend la séance le temps de laisser M. Salvadori s'exprimer. Ce dernier souhaite informer le conseil de la situation de l'association des chasseurs. Et précise qu'une seconde association est prête à faire une

proposition pour la location des bois communaux. Après cette intervention, la séance du conseil reprend et l'ensemble du conseil décide qu'il est nécessaire de rencontrer tous les acteurs de ce dossier avant de prendre une décision.

- Elagage et abattage d'arbres sous les lignes ERDF : l'entreprise GRDE interviendra, pour le compte d'ERDF, dès le 9 février pour l'élagage et l'abattage d'arbres qui pourraient endommagés des lignes électriques.

- Signalétique de la Maison de la Haute Seille : il serait nécessaire de revoir la signalétique de la Maison de la Haute Seille.

- Arbre de la laïcité : le maire propose suite aux évènements de ces dernières semaines de planter un arbre de la laïcité pour rappeler certaines valeurs. Le lieu reste à définir, mais ce serait un lieu symbolique.

- Médaille Château-Chalon : la MHS reçoit occasionnellement des demandes de touristes qui souhaitent acquérir des médailles de Château-Chalon. Le maire propose de voir pour faire une proposition.

- Pomologie de la vigne conservatoire : la société de pomologie souhaite éditer un document incluant la vigne conservatoire à condition que la commune fournisse des photos et des textes. Le conseil valide cette proposition.

- Subvention à l'association les Amis de Château-Chalon : afin de soutenir l'association dans son fonctionnement le conseil municipal décide de lui verser une subvention d'un montant de 1060€.

La séance est levée à 21h00